

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	28 octobre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	29 octobre 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0885

Article 42.004 **Avis de motion et adoption du projet de Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel », l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Michel Prescott

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-02-218 le «Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel »;
- de soumettre, conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne une consultation publique.

Un débat s'engage.

.../2

Rés. CM02 0885 (suite)

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE